

# Conseil municipal

## **Procès-verbal de la séance du 29 mars 2018**

Les membres du conseil municipal de Criquetot l'Esneval se sont réunis en mairie le 29 mars deux mille dix-huit à dix-neuf heures trente sous la présidence de M. Alain FLEURET, maire.

Date de la convocation : 22 mars 2018

Nombre de conseillers en exercice : 19

Suffrages exprimés : 19

Présents (16) : MM. Alain FLEURET, maire, Dominique FOUBERT, Luc DURET, Mme Chantal TURQUIER, M. Stéphane VASSELIN, adjoints au maire, Mme Béatrice LEMAISTRE, MM. Christian ROBERT, Jacques DEJARDIN, Bertrand GOLAIN, Mme Sophie BAUDU, M. Gaëtan DECULTOT, Mmes Marie-Geneviève COUFOURIER, Anne-Sophie PHILIPPOTEAUX, Sandrine HERANVAL, Emilie DEHAIS, M. Emmanuel FONTAINE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Procurations (3) : Mme Hélène AUBOURG à M. Luc DURET, Mme Sandrine RUBIGNY à M. Alain FLEURET, M. Franck LEMESLE à M. Emmanuel FONTAINE

Mme Béatrice LEMAISTRE est nommée secrétaire conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### ***Rappel des décisions adoptées au cours de la séance du 22 février 2018***

Secrétaire de séance : Mme Emilie DEHAIS

1. *Administration générale – Communauté de l'agglomération havraise – communauté de communes du canton de Criquetot l'Esneval – Communauté de Communes de Caux-Estuaire – Création d'une communauté urbaine – Périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.*
2. *Approbation du programme de travaux du SDE76*
3. *Instauration d'un droit de préemption urbain*
4. *Obligation de déclaration pour les clôtures*
5. *Permis de démolir*
6. *Questions diverses*

## **Ordre du jour**

---

- 1) *Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2017 du budget principal de la commune et du budget annexe de la zone d'activité*
- 2) *Approbation des comptes administratifs de 2017 du budget principal et du budget annexe de la zone d'activité*
- 3) *Affectation du résultat de l'exercice 2017*
- 4) *Vote des taux de fiscalité locale de 2018*
- 5) *Subvention aux associations*
- 6) *Adoption des budgets primitifs de 2018 de la commune et de la zone d'activité*
- 7) *Approbation du montant de l'attribution de compensation*
- 8) *Avenants aux marchés de travaux de l'église (TERH)*

- 9) Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2018 pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes
- 10) Demande de subvention complémentaire à l'Etat et au département de Seine-Maritime pour les travaux de l'église
- 11) Demande de subvention à l'Agence de l'Eau et au département de Seine-Maritime pour l'acquisition de matériel alternatif au traitement phytosanitaire
- 12) Questions diverses

## 1) Approbation des comptes de gestion du trésorier de l'exercice 2017 du budget principal de la commune et du budget annexe de la zone d'activité

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion du comptable (percepteur) est un document présentant les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en détail l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'exercice budgétaire écoulé, au titre du budget primitif et des décisions modificatives, y compris celles qui ont été engagées mais non payées (restes à réaliser).

Le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Les comptes de gestion pour l'exercice 2017 du budget principal de la commune et du budget annexe de la zone artisanale sont en tous points identiques aux comptes administratifs.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion du percepteur.

## 2) Approbation des comptes administratifs de 2017 du budget principal et du budget annexe de la zone d'activité

M. le Maire rappelle à l'assemblée que comme le compte de gestion du comptable (percepteur), le compte administratif de l'ordonnateur (maire) est un document de synthèse retraçant l'exécution du budget.

M. le Maire rappelle qu'il doit se retirer au moment du vote.

M. Luc DURET présente en détail l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées dans les deux sections au cours de l'exercice budgétaire écoulé, y compris celles qui ont été engagées mais non payées (restes à réaliser).

<b>Synthèse des comptes administratifs de 2017</b>			
<b>Budget principal</b>			
<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>			
Chapitre	Libellé	Prévus	Réalisés
011	Charges à caractère général	754 300,00 €	559 659,77 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	859 700,00 €	748 434,31 €

014	Atténuation de produits	10 000,00 €	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	161 876,00 €	149 656,05 €
66	Charges financières	52 000,00 €	42 633,01 €
67	Charges exceptionnelles	317 535,88 €	315 407,48 €
	<i>dont reprise des résultats du SIAEPA</i>		315 235,88 €
042	Opération d'ordre entre section	13 009,00 €	9 971,67 €
022	Dépenses imprévues	100 000,00 €	0,00 €
	<b>Total (A)</b>	<b>2 268 420,88 €</b>	<b>1 825 762,29 €</b>

<b>Recettes</b>			
013	Atténuation de charges	30 000,00 €	23 978,74 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	138 000,00 €	165 044,69 €
73	Impôts et taxes	918 246,00 €	957 296,50 €
74	Dotations, subventions et participations	733 939,00 €	897 328,21 €
75	Autres produits de gestion courante	133 000,00 €	204 337,47 €
76	Produits financiers	0,00 €	393,20 €
77	Produits exceptionnels	300,00 €	0,00 €
	<b>Total (B)</b>	<b>1 953 485,00 €</b>	<b>2 248 378,81 €</b>
	Résultat de l'exercice (C = B-A)		422 616,52 €
	002 - Excédent de fonctionnement reporté N-1 (D)		1 021 095,82 €
	<i>dont</i>	<i>résultat excédentaire reporté de l'exercice 2016</i>	705 859,94 €
		<i>reprise des résultats excédentaires du SIAEPA</i>	315 235,88 €
	<b>Résultat cumulé (E = C + D)</b>		<b>1 443 712,34 €</b>

<b>Section d'investissement</b>			
<b>Dépenses</b>			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés <i>(reprise du solde d'exécution des budgets du SIAEPA)(1)</i>	106 022,28 €	106 022,28 €
16	Emprunts	165 370,94 €	133 725,01 €
20	Immobilisations incorporelles	23 520,00 €	17 518,26 €
204	Subventions d'équipement versées	17 000,00 €	50 040,83 €
21	Immobilisations corporelles	588 700,00 €	183 664,13 €
23	Immobilisations en cours	1 194 380,00 €	719 055,29 €
020	Dépenses imprévues	98 000,00 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	84 390,00 €	49 095,84 €
	<b>Total (A)</b>	<b>2 277 383,22 €</b>	<b>1 259 121,64 €</b>

(1) Eau et assainissement

<b>Recettes</b>			
13	Subventions	177 922,00 €	53 834,74 €
16	Emprunts	0,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	190 000,00 €	363 036,13 €
1068	Dotations, fonds divers et réserves	1 113 800,19 €	1 113 800,19 €
	<i>dont</i>	<i>excédents de fonctionnement capitalisés de 2016</i>	1 105 692,92 €
		<i>reprise des excédents de fonctionnement capitalisés du SIAEPA (2)</i>	8 107,27 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	5 514,00 €
024	Produits de cessions	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre section (Amortissement)	13 009,00 €	9 971,67 €
041	Opérations patrimoniales	84 390,00 €	49 095,84 €
	<b>Total (B)</b>	<b>2 284 981,13 €</b>	<b>1 595 252,57 €</b>
(2) SPANC (service public d'assainissement non collectif)			

Résultat de l'exercice (C = B - A) (excédent)		336 130,93 €
001 - Excédent d'exécution reporté N-1 (néгатif) (D)		- 7 597,91 €
dont	solde d'exécution cumulé 2016 (commune) (néгатif)	- 105 512,92 €
	reprise des soldes d'exécution cumulé 2016 du SIAEPA (positif)	97 915,01 €
Solde d'exécution (E = C + D) (excédent)		328 533,02 €

<b>Budget annexe de la zone d'activité</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de fonctionnement</b>		
Réalisations de l'exercice		53 675,00 €
<b>Section d'investissement</b>		
Réalisations de l'exercice		
Résultat de l'exercice 2017	635 354,77	
Résultat de clôture	581 679,77	

En réponse à M. Bertrand GOLAIN qui demande à quoi correspond la somme de 53 675, M. DURET explique qu'il s'agit du produit de la vente d'un terrain à M. MORICET. La somme de 581 679,77 € correspond donc au déficit de la zone artisanale.

M. GOLAIN propose de réduire la taille des parcelles pour tenter d'attirer de nouveaux acquéreurs. M. DURET lui fait observer qu'il conviendrait de procéder à une révision du plan d'aménagement de la zone.

M. le Maire rappelle que l'aménagement initial avait été conçu pour répondre à la demande des entreprises intéressées à l'époque. Il ajoute que la zone devrait être transférée à la communauté de communes du canton de Criquetot.

M. le Maire quitte la salle et M. DURET met au vote les comptes administratifs de 2017 de la commune et de la zone artisanale.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces deux comptes administratifs.

M. le Maire précise que l'exercice budgétaire s'achève sur un bon résultat, qui sans la reprise des comptes du SIAEPA, se serait élevé à plus de 737 000 €. Il s'agit du résultat du travail de toute une équipe.

### **3) Affectation du résultat de l'exercice 2017**

M. le Maire expose à l'assemblée que le compte administratif du budget principal de 2017 fait apparaître un résultat cumulé de clôture excédentaire de 1 443 712,34 €.

Après prise en compte du résultat reporté de l'exercice précédent et du solde de restes à réaliser, la section d'investissement présente quant à elle un besoin de financement de 282 907,98 €.

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de fonctionnement</b>		
Réalisations de l'exercice	1 825 762,29 €	2 248 378,81 €
dont 678 (reprise des résultats du SIAEPA)	315 325,88 €	
Résultat de l'exercice 2017 (A)		422 616,52 €

Résultat reporté 2016 – (002) (B) (dont 315 325,88 € du SIAEPA)	1 021 095,82 €
<b>Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2017 (excédent) (C =A+B)</b>	<b>1 443 712,34 €</b>

<b>Section d'investissement</b>		
Réalisations de l'exercice	1 259 121,64 €	1 595 252,57 €
<i>dont 1068 (reprise des résultats du SIAEPA)</i>	<i>106 022,28 €</i>	<i>8 107,27 €</i>
Résultat de l'exercice 2017 (positif) (D)		336 130,93 €
Solde d'exécution 2016 (néгатif) - (001) (E) (1)	7 597,91 €	
<i>Solde d'exécution cumulé 2016 (commune) (néгатif)</i>	<i>105 512,92 €</i>	
<i>dont reprise des soldes d'exécution des budgets du SIAEPA (*)</i>	<i>8 107,27 €</i>	<i>106 022,28 €</i>
Solde d'exécution 2017 (positif) (F = D – E)		<b>328 533,02 €</b>
Restes à réaliser (RAR)	764 041,00 €	152 600,00 €
Solde de restes à réaliser (G)	611 441,00 €	
<b>Besoin de financement après RAR (I = F + G)</b>	<b>282 907,98 €</b>	

(\*) Eau, assainissement et SPANC

En application de l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales, le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif à la clôture de l'exercice doit faire l'objet d'une affectation.

L'assemblée délibérante peut décider que le résultat soit consacré en tout ou partie soit au financement de la section d'investissement soit à celui de la section de fonctionnement.

Mais le résultat doit en priorité couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement lorsqu'elle présente un besoin de financement.

Il est donc proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 1 443 712,34 € de la façon suivante :

- 282 907,98 € en réserves au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés de la section d'investissement,
- 1 160 804,36 € à la section de fonctionnement à la ligne budgétaire 002 –Résultat de fonctionnement excédentaire reporté.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition d'affectation du résultat.

#### **4) Vote des taux de fiscalité locale**

M. le Maire fait observer à l'assemblée que le projet de budget de l'exercice 2018 a été élaboré sur la base des taux de fiscalité locale en vigueur qui s'établissent de la façon suivante :

- taxe d'habitation : .....15,32 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : .....19,11 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : .....38,23 %

A noter que la cotisation foncière des entreprises ne s'applique plus, la communauté de communes du canton de Criquetot-l'Esneval ayant mis en place le régime de fiscalité professionnelle unique cette année.

M. GOLAIN exprime sa crainte sur les conséquences de la fin de la taxe d'habitation et notamment de son report sur la taxe foncière.

M. le Maire précise que pour la commune plus de 83 % des foyers fiscaux seront exonérés de la taxe d'habitation. Tout porte à croire qu'elle sera à terme totalement supprimée. Il considère qu'il faut donc rester très attentif à la qualité de la gestion et vigilant sur les compensations financières qui seront allouées aux communes.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de maintien de ces taux au cours du présent exercice budgétaire.

## 5) Subvention aux associations

---

M. le Maire propose à l'assemblée de maintenir le niveau des subventions allouées aux associations, selon le tableau suivant :

Associations	2018
AFGA	150 €
Agir avec Becquerel pour la Vie	250 €
Association des Amis des Personnes Agées	430 €
Amicale Laïque Aplemont	5 500 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	260 €
Association des Parents et Amis Enfants Inadaptés	150 €
Association Vie et Espoir	150 €
Banque alimentaire	490 €
Association sportive du collège	140 €
Comité de jumelage	155 €
Comité des fêtes	4 500 €
Coopérative école maternelle	400 €
Coopérative école maternelle – Extra-scolaire (voyage)	550 €
Coopérative école élémentaire	720 €
Couture et création	150 €
Croix-Rouge	170 €
Du Rose plein les yeux	150 €
Echo d'orgues	700 €
Foire de Gonneville	200 €
La Plume de Paon	200 €
Les Galocheux	150 €
Maison familiale	230 €
Pétanque	150 €
Prévention routière	65 €
ARIRE	250 €
Scouts de France	150 €
Secours catholique	150 €
Société musicale	7 220 €
UNCAFN	125 €
Union commerciale	1 010 €
Union sportive Cap de Caux	2 200 €
Union sportive Criquetot Tennis	300 €

Vive la Vie	350 €
Association Cardio-greffe	150 €
Maison de l'Europe	80 €
Divers	3 005 €
<b>Total général</b>	<b>31 000 €</b>

Mme Anne-Sophie PHILIPPOTEAUX observe que la subvention à Ciné 276 a été supprimée. M. le Maire rappelle que la commune bien que très impliquée dans ce projet en a été écartée de manière inattendue.

M. le Maire rappelle à M. GOLAIN que la Maison de l'Europe soutient le jumelage notamment par le biais d'aide financière versée par l'Europe et organise des conférences.

En réponse à Mme PHILIPPOTEAUX qui s'interroge sur la signification des crédits divers, M. le Maire explique qu'ils sont prévus pour répondre à des projets exceptionnels ou des créations nouvelles d'associations.

Il précise par ailleurs à M. Jacques DEJARDIN que la prévention routière intervient régulièrement à l'école, sa dernière prestation remontant au début du mois de mars.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition d'attribution de subventions aux associations.

## **6) Approbation du montant de l'attribution de compensation**

*Loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République  
Code général des impôts – Article 1609 nonies C*

M. le Maire expose à l'assemblée que la communauté de communes du canton de Criquetot-l'Esneval (4 C) a opté pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Dès lors, elle perçoit à compter de cette année les recettes à caractère professionnel versées jusqu'à présent à ses communes membres :

- la cotisation foncière des entreprises (CFE) en intégralité,
- la totalité de la part de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) revenant au bloc communal,
- la totalité des fractions d'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau) revenant au bloc communal,
- la TASCOT (taxe sur les surfaces commerciales) en totalité,
- la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TAFNB),
- des taux additionnels à la taxe d'habitation et aux taxes foncières.

Les communes de la 4C cessent de recevoir le produit de cette fiscalité économique. La loi a toutefois prévu un mécanisme pour garantir la neutralité budgétaire de ces transferts de ressources en instaurant l'attribution de compensation. Il consiste pour la structure intercommunale à reverser à ses communes le montant des produits de fiscalité professionnelle qu'elles percevaient l'année précédant celle de la mise en place de la FPU.

Pour la commune, les montants perçus en 2017 s'établissent de la manière suivante :

CFE	CVAE	IFER	TASCOT	TAFNB	Compensation CFE	Total
54 466 €	50 550 €	3 510 €	106 954 €	665 €	341 €	216 486 €

M. le Maire précise que le montant restera figé pour l'avenir sauf diminution des recettes économiques des entreprises. Il ajoute que le versement aura lieu tous les trimestres.

En réponse à Mme Sophie BAUDU qui s'interroge sur l'intérêt que présente ce nouveau financement, M. le Maire rappelle que l'instauration la fiscalité professionnelle unique (FPU) au 1<sup>er</sup> janvier 2018 entrainera l'application d'un seul taux de cotisation foncière des entreprises à l'ensemble des communes à la place de celui que chacune d'elle pratiquait jusque-là, avec un lissage sur 12 ans.

M. le Maire considère que la FPU permettra d'aborder l'examen des projets de manière globale et d'éviter la concurrence entre les communes comme cela a pu être le cas avec la zone artisanale qui a été réalisée sans le concours de la 4 C.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant de l'attribution de compensation.

## 7) Adoption du budget primitif de 2018 de la commune et de la zone d'activité.

*Code général des collectivités territoriales, art. L. 2313-1*

M. le Maire demande à M. Christian DERVAUX, directeur général des services, de présenter les projets de budgets primitifs pour l'exercice 2018 qui s'établissent de la manière suivante :

<b>Budget principal</b>		
<b>Section de fonctionnement</b>		
<b>Dépenses</b>		
Chapitre	Libellé	Prévus
011	Charges à caractère général	694 885,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	871 000,00 €
014	Atténuation de produits	10 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	162 783,00 €
66	Charges financières	48 803,64 €
67	Charges exceptionnelles	2 300,00 €
042/68	Opération d'ordre entre section	17 000,00 €
022	Dépenses imprévues	100 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 160 804,36 €
	<b>Total dépenses</b>	<b>3 067 576,00 €</b>
<b>Recettes</b>		
013	Atténuation de charges	19 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	131 500,00 €
73	Impôts et taxes	921 032,00 €
74	Dotations, subventions et participations	685 239,64 €
75	Autres produits de gestion courante	150 000,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 160 804,36 €
	<b>Total recettes</b>	<b>3 067 576,00 €</b>

<b>Section d'investissement</b>				
<b>Dépenses</b>				
Chapitre	Libellé	RAR	Crédits nouveaux	Total
	Opérations d'équipement	241 410,00 €	453 000,00€	694 410,00 €
16	Emprunts		150 000,36 €	150 000,36 €
21	Immobilisations corporelles	253 553,00 €	233 000,00 €	486 553,00 €
23	Immobilisations en cours	269 078,00 €	960 000,00 €	1 229 078,00 €
041/21534	Opérations patrimoniales		283 000,00 €	283 000,00 €
020	Dépenses imprévues		100 000,00 €	100 000,00 €
Total dépenses		764 041,00 €	1 896 000,00 €	<b>2 943 041,36€</b>

<b>Recettes</b>				
10	Dotations, fonds divers et réserves		165 396,00 €	165 396,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		282 907,98 €	282 907,98 €
13	Subventions	152 600,00 €	108 800,00 €	261 400,00 €
16	Emprunts		444 000,00 €	444 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		17 000,00 €	17 000,00 €
041/1325	Opérations patrimoniales		283 000,00 €	283 000,00 €
Total recettes		152 600,00 €	1 303 007,98 €	1 453 703,98 €
001	Résultat d'investissement reporté (excédent)			328 533,02 €
021	Virement de la section de fonctionnement			1 160 804,36 €
<b>Total</b>				<b>2 943 041,36 €</b>

<b>Budget annexe de la zone d'activité</b>		
Fonctionnement	712 151,00 €	712 151,00 €
Investissement	635 354,77 €	635 354,77 €

M. le Maire rappelle l'assemblée que l'encours de dette s'élève à un peu plus de 1 545 000 €. L'autofinancement dégagé au terme de l'exercice procure une capacité de désendettement de moins de deux ans. En outre, la commune sera libérée de la majorité de ses emprunts en 2026.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les budgets primitifs de 2018 de la commune et de la zone artisanale.

## **8) Avenants aux marchés de travaux de l'église**

*Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment son article 65,  
Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment son article 139*

M. le Maire expose à l'assemblée que la poursuite des travaux de l'église sur le bas-côté nord a mis en évidence de nouveaux désordres liés à la vétusté de l'édifice et dus à des infiltrations.

M. Luc DURET apporte des explications détaillées sur la cause et la nature des travaux rendus nécessaires. Il s'agit notamment de la présence de la mэрule sur un élément de la voûte, d'une dégradation importante de la baie n° 15 (à proximité de la chaufferie), d'une décomposition des enduits muraux en plâtre dans le transept nord et détérioration du solivage du confessionnal.

Il en résulte la nécessité de traiter à la fois le mur sur une grande partie de sa surface ainsi que les éléments de charpente contaminés.

Travaux supplémentaires	HT	TVA	TTC
<i>Lot n° 1 – Maçonnerie. Pierre de taille. Echafaudages. Plâtrerie : TERH</i>			
Réalisation d'un plâtre sur mur et voûte Ancien bras nord du transept et voûte bas-côté nord (au droit du champignon)	30 605,70	6 121,14	36 726,84
Reprise de maçonnerie de la baie n° 15	9 494,00	1 898,80	11 932,80
Restauration des pierres complémentaires	10 493,26	2 098,65	12 591,91
Total lot 1	50 592,96	10 118,59	60 711,55
<i>Lot n° 2 – Charpente : Lanfry</i>			
Travaux de charpente bas-côté nord	3 771,05	754,21	4 525,26
Reprise des pieds de voûte	1 943,45	388,69	2 332,14
Total lot 2	5 714,50	1 142,90	6 857,40
<i>Lot n° 6 – Menuiserie. Ebénisterie : Ateliers Christophe Bénard</i>			
Travaux sur confessionnal Restauration du solivage existant	1 251,84	250,37	1 502,21
Total lot 6	1 251,84	250,37	1 502,21
Total travaux supplémentaires	57 559,30	11 511,86	69 071,16

(Montants exprimés en euros)

M. le Maire signale que l'inauguration de l'église aura lieu le dimanche 2 septembre prochain, l'heure restant à déterminer.

M. DURET annonce pour sa part qu'une opération porte ouverte sera organisée le samedi 24 mars de 10 à 12 h.

M. le Maire comme M. DURET espère qu'il s'agit de la découverte des dernières mauvaises surprises mais reste prudent compte tenu du très mauvais état du transept nord. Ils se félicitent néanmoins de la grande qualité du travail de rénovation réalisé par les entreprises ainsi que des résultats obtenus.

M. le Maire fait observer aux conseillers que le coût global initial (travaux et maîtrise d'œuvre) de l'opération s'élevait à un peu plus de 602 000 TTC et qu'il pourrait atteindre finalement plus de 770 000 €. Il rappelle que ces travaux s'imposaient en raison de l'état général très dégradé de l'église, M. Christian ROBERT constatant que la commune avait eu de la chance de ne pas déplorer d'incident en dépit de l'état de péril que cet édifice présentait.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces travaux supplémentaires, autorise M. le Maire à signer les avenants y afférents avec les trois entreprises concernées.

## **9) Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2018 pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes**

*Code général des collectivités territoriales, articles L. 1111-1 et suivants,  
Décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement*

M. le Maire expose à l'assemblée que de manière à soutenir les projets d'équipement des collectivités, l'Etat a créé une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Elle vise à financer la réalisation d'opérations répondant aux grandes priorités thématiques définies

par la loi, en particulier la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables.

Les travaux de rénovation de la salle d'animation pourraient rentrer dans cette catégorie. Ils comportent en effet un important volet consacré à l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment grâce à son isolation par l'extérieur, y compris le sol et le plafond, et au remplacement de l'ensemble des huisseries (portes et fenêtres) par des dispositifs à double vitrage. L'éclairage est également remplacé par des systèmes plus économes en énergie.

Le projet de rénovation de la salle d'animation pourrait ainsi recevoir l'aide financière au titre de la DSIL.

Plan de financement prévisionnel de l'opération

- Montant de la dépense totale HT : 614 946 € (travaux et maîtrise d'œuvre)

Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant	%
<b>Etat –DSIL 2018</b>	<b>Sollicité</b>	<b>153 736 €</b>	<b>25</b>
Etat – DETR 2018	Sollicité	143 661 €	23,36
Conseil départemental 76	Acquis	87 500 €	14,23
Sous-total – aides publiques		384 537 €	62,60
Autofinancement sur fonds propres		230 409 €	
Autofinancement par emprunt		sans objet	
Autre		sans objet	
Sous-total - Autofinancement		230 409 €	
Total des ressources (coût prévisionnel total H.T.)		614 946 €	100 %

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de réhabilitation de la salle des fêtes et accepte de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2018.

### **10) Demande de subvention complémentaire à l'Etat et au département de Seine-Maritime pour les travaux de l'église**

A la suite des explications apportées sur les travaux supplémentaires ayant entraîné des modifications à trois marchés de travaux de l'église, M. le Maire estime qu'il pourrait être opportun de solliciter des aides financières complémentaires aux partenaires institutionnels (Etat et département de Seine-Maritime),.

En effet, les désordres à l'origine des travaux supplémentaires n'apparaissent pas au moment de l'élaboration du projet mais nécessitent maintenant un traitement approprié, sauf à laisser s'aggraver les dommages et mettre en péril la pérennité de l'édifice, ce qui va à l'opposé du projet communal.

Il en résulte un surcoût important pour les finances communales. La dépense supplémentaire avoisine à ce stade d'avancement des travaux un montant de près de 100 000 € TTC, sans compter les travaux de peinture.

En raison de caractère totalement imprévisible de ces dépenses, il est proposé de solliciter, à titre tout à fait exceptionnel, une aide financière complémentaire aux partenaires au même taux que la subvention qu'ils ont déjà attribuée à ce projet.

Le conseil municipal approuve cette demande d'aide financière complémentaire exceptionnelle.

### **11) Demande de subvention à l'Agence de l'Eau et au département de Seine-Maritime pour l'acquisition de matériel alternatif au traitement phytosanitaire**

---

M. Dominique FOUBERT, adjoint au maire, expose à l'assemblée qu'après avoir réalisé un diagnostic complet des espaces et de leur mode de gestion par les services municipaux, le bureau d'étude a produit une proposition de plan de gestion différenciée.

Le plan propose un certain nombre de mesures permettant de renoncer totalement et définitivement à l'usage des traitements chimiques. Il s'agit notamment d'une adaptation des méthodes de travail (fréquence des tontes, désherbage mécanique, recours à des plantes couvrantes,...).

Le plan préconise également l'usage d'outils mécaniques motorisés ou non, adapté aux différentes zones à traiter, et évitant de recourir aux produits phytosanitaires.

L'acquisition de matériel alternatif peut être subventionnée par l'Agence de l'Eau et le Département de la Seine-Maritime. Le matériel se décompose de la manière suivante :

- un désherbeur à air pulsé (avec lance et bouteille de gaz) ;
- un porte-outil avec brosse de désherbage et brosse à brins mixtes
- un combi-system avec tête de désherbage à fil,

Son coût estimatif s'élève à 17 159 € HT, soit 20 590,80 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

- Agence de l'Eau Seine-Normandie – 50 % : 8 579,50 € HT
- Département de Seine-Maritime – 25 % : 4 289,75 € HT
- Commune – 25 % : de 4 289,75 € HT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces deux demandes de subvention.

### **12) Questions diverses**

---

*12-a) Demande de subvention à la Région Normandie pour les travaux de la salle d'animation*

M. le Maire expose à l'assemblée que la Région Normandie est susceptible d'apporter son concours financier au projet de restauration lourde de la salle d'animation au titre de son programme contractualisé de maîtrise de l'énergie dans le patrimoine public.

Ce projet comporte en effet un important volet consacré aux économies d'énergie découlant de l'étude thermique réalisée en 2015. Il s'agit notamment de l'isolation des murs par l'extérieur et du remplacement de l'ensemble des huisseries par des systèmes à double vitrage.

L'aide de la Région portera exclusivement sur les dépenses d'économie d'énergie, dont le montant hors taxes s'élève à 58 506,50 €.

Le plan de financement du projet est le suivant :

<b>Dépenses</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>	<b>Recettes</b>	
Travaux (préciser)			Subventions obtenues	
- Lot 1 – Gros œuvre	139 075,00 €	166 890,00 €	Etat – DETR	114 929,20 €
- Lot 2 – Charpente bois /	10 937,21 €	13 124,65 €	Département	87 500,00 €
Etanchéité	107 080,55 €	128 496,66 €	Subventions attendues	
- Lot 3 – Revêtement de façade			Etat - DSIL	153 736,00 €
et isolation	77 785,00 €	93 342,00 €	<b>Région</b>	<b>23 402,60 €</b>
- Lot 4 – Menuiseries extérieures			Autres (préciser)	
aluminium	80 363,00 €	96 435,60 €		
- Lot 5 – Menuiseries intérieures/				
Cloisons/Plafonds	35 584,98 €	42 701,98 €		
- Lot 6 – Plomberie/Chauffage/				
Ventilation	27 716,50 €	33 259,80 €		
- Lot 7 – Electricité	38 527,50 €	46 233,00 €		
- Lot 8 – Carrelages	21 565,50 €	25 878,60 €		
- Lot 9 - Sols souples/Peinture	17 560,00 €	21 072,00 €		
- Lot 10 – Appareil élévateur	18 451,00 €	22 141,20 €		
- Lot 11 – Equipement scénique				
Honoraires (préciser)	40 300,00 €	48 360,00 €	Prêts	Néant
Equipe de maîtrise d'œuvre (architecte + économiste)				
Frais divers (préciser)			Fonds propres	248 508,44 €
- Coordination SPS	2 450,00 €	2 940,00 €		
- Contrôle technique	4 480,00 €	5 376,00 €		
Actualisation et révision (1%)	6 200,00 €	7 740,00 €		
<b>Total</b>	<b>628 076,24 €</b>	<b>753 691,49 €</b>	<b>Total</b>	<b>628 076,24 €</b>

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet et autorise M. le Maire à présenter un dossier de demande de subvention à la Région Normandie.

#### 12-b) Aménagement de la salle d'animation

M. le Maire explique qu'il convient toujours de se prononcer sur l'aménagement de l'étage de la salle des fêtes.

Pour ne pas reporter l'instruction du permis de construire (PC), il suggère que le dossier soit déposé sans tarder sur la base des travaux initiaux. Si au terme de la réflexion il apparaît opportun d'affecter un nouvel usage à l'étage, un PC modificatif sera déposé pour une seconde phase de travaux. Cette solution permettra également de solliciter une subvention complémentaire.

M. le Maire signale qu'une rencontre avec Mme Laurence PIRON, architecte du projet, est prévue le 5 avril. Il conviendrait par ailleurs de fixer une date de réunion de la commission des travaux.

#### 12-c) Travaux sur le château d'eau

M. Emmanuel FONTAINE s'inquiète des conditions dans lesquelles des entreprises interviennent pour effectuer des travaux de réparation sur le château d'eau.

Elles ne prennent aucune précaution pour les cultures et manœuvrent sur les parcelles voisines dans l'autorisation de leurs propriétaires.

M. FOUBERT va se rapprocher de la communauté de communes.

*12-d) Affaires diverses*

M. Bertrand GOLAIN signale la destruction d'une borne incendie.

Mme Emilie DEHAIS fait remarquer que le panneau de limitation de vitesse à 70 km/h à la sortie de la route de Vergetot n'est toujours pas déplacé. M. le Maire interviendra à nouveau auprès des services de la voirie départementale.

*12-e) Cotisations de la bibliothèque*

Mme Sophie BAUDU explique que l'encaissement des cotisations à la bibliothèque crée des complications.

M. le Maire rappelle les recettes annuelles encaissées depuis 2013 ; elles sont de l'ordre de 2 500 €.

Après un vote à main levée, le conseil municipal approuve par 12 voix pour et 4 voix contre, la gratuité de l'accès à la bibliothèque, avec restitution des cotisations au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

M. BAUDU souhaite par ailleurs avoir confirmation de la répartition des rôles entre la commune et l'association la Post'Strophe, la première prenant en charge les opérations importantes, la seconde se chargeant de l'animation et des manifestations.

La séance est levée 21 h 40.

**Signatures**

---

**Alain FLEURET**

**Dominique FOUBERT**

**Hélène AUBOURG**

**Luc DURET**

Procuration à  
Luc DURET

**Chantal TURQUIER**

**Stéphane VASSELIN**

**Béatrice LEMAISTRE**

**Christian ROBERT**

**Jacques DEJARDIN**

**Bertrand GOLAIN**

**Sophie BAUDU**

**Gaëtan DECULTOT**

**Marie-Geneviève  
COUFORRIER**

**Anne-Sophie PHILIPPOTEAUX**

**Sandrine HERANVAL**

**Sandrine RUBIGNY**

Procuration à  
Alain FLEURET

**Franck LEMESLE**

**Emilie DEHAIS**

**Emmanuel FONTAINE**

Procuration à  
Emmanuel FONTAINE